Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212900658-20260320-DEL2026_03_08-DE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars,
à 19h15 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation
16 mars 2026

Etaient présents : BISCH Jacques – DULOUT Jean-Luc – FLOCHLAY Loïc – GOURRET Didier– JAOUEN Gwenaëlle – JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne – PELLE Charlotte – PIGEYRE Carole – PLOUHINEC Marine – POREE Magalie – PORS Olivier – POTHIN Romane – ROLLAND Iwan – ROUAULT Noémi.

Étaient absents : /

Romane POTHIN a été élue secrétaire de séance.

****

2026-03-08 : COMMISSIONS MUNICIPALES

Exposé :

Les commissions obligatoires :

- CCID, Commission Communale des Impôts Directs

Elle intervient en matière de fiscalité directe locale.
Elle est composée de 6 commissaires et leurs suppléants en nombre égal.
Les commissaires sont désignés par directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.
La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **24** (ou **32**) noms : 12 noms pour les commissaires titulaires (16 dans les communes de plus de 2000 habitants) ; et 12 noms pour les commissaires suppléants (16 dans les communes de plus de 2000 habitants).

- Commission de contrôle des listes électorales :

Elle vérifie la régularité de la liste électorale et statue sur les recours administratif préalable (RAPO) formés par électeurs contre décision de refus d'inscription ou de radiation du maire.
Pour les communes dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal, la commission est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration nommé par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal judiciaire.
Le conseiller municipal est pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou à défaut le plus jeune conseiller municipal.

Les commissions facultatives :

- Travaux,
- Environnement, cadre de vie
- Solidarité, affaires sociales
- Jeunesse, affaires scolaires

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212900658-20260320-DEL2026_03_08-DE

- Animation, communication, culture
- Finances
- Personnel

Les membres sont désignés par un vote parmi les conseillers municipaux. Le Maire est le président de droit des commissions municipales.
Les commissions sont convoquées par le maire dans les 8 jours suivant leur création et la nomination des membres ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.
Elles peuvent se réunir autant de fois que nécessaire. Il n'y aucune règle de quorum.
Elles n'ont aucun pouvoir de décision, elles émettent des avis préalables à une prise de décision en conseil municipal. Les séances ne sont pas publiques.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de désigner les membres de chaque commission.

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide les commissions et y installe ses membres comme détaillé dans le tableau suivant :

TYPE DE COMMISSION	RESPONSABLE	MEMBRES						
TRAVAUX	Loïc FLOCHLAY	Jacques BISCH	David JOYEUX	Carole PIGEYRE	Iwan ROLLAND			
ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	Loïc FLOCHLAY	Jacques BISCH	David JOYEUX	Carole PIGEYRE	Iwan ROLLAND	Jean-Etienne JUHEL	Marine PLOUHINEC	Magalie POREE
SOLIDARITE - AFFAIRES SOCIALES	Gwénaëlle JAOUEN	Jean-Etienne JUHEL	Jacques BISCH	Didier GOURRET	Romane POTHIN			
JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES	Gwénaëlle JAOUEN	Magalie POREE	Loïc FLOCHLAY	Romane POTHIN	Charlotte PELLE	Jean-Luc DULOUT		
ANIMATION COMMUNICATION CULTURE	Jean-Luc DULOUT	Didier GOURRET	Marine PLOUHINEC	Gwénaëlle JAOUEN	Charlotte PELLE	Noémi ROUAULT	Romane POTHIN	
FINANCES	Loïc FLOCHLAY	Carole PIGEYRE	David JOYEUX	Magalie POREE				
PERSONNEL	Olivier PORS	Carole PIGEYRE	David JOYEUX	Noémi ROUAULT				

La secrétaire de séance

Romane POTHIN

MAIRIE DE GOURLIZON
FINISTERE 29710

Le Maire

Olivier PORS